

Bulletin municipal n°63 janvier 2017.

Sommaire :

Le mot du maire : page 2

Informations utiles : page 3

Travaux communaux : pages 4 à 5

Informations municipales-Etat civil : page 6 à 10

Histoire : 11



**Arrivée du troupeau de moutons de Sylvie BALLESTER
dans les prés du Mas de l'Air le 4 novembre 2016.**

Le mot du Maire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de MALONS et ELZE et PONTEILS et BRESIS sont rattachées à la Communauté de commune du MONT LOZERE. Le premier Conseil communautaire a désigné Monsieur Jean De Lescure en qualité de Président. Ancien Conseiller général du canton de Villefort, il était aussi Président de la Communauté de communes de Villefort.

Nous avons commencé à travailler avec les autres communes de la Communauté dans un climat serein. Le Président, dans son premier discours n'a pas caché la difficulté de sa tâche dans le contexte actuel, mais s'est déclaré confiant, persuadé qu'il pourrait compter sur la bonne volonté de toutes les communes.

Depuis le 4 novembre 2016, le troupeau de moutons (et quelques chèvres) de Sylvie BALLESTER est arrivé au SALZET. Ayant un bon contact avec toutes les personnes qu'elle rencontre, on peut dire que la « greffe » est en train de prendre.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année.

Le Maire, Philippe GAILLARD

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 28 janvier 2017 à 18h30

Un ancien maire nous a quitté

Parmi les trois malonnais qui nous ont récemment quittés, Guy NOUET a été maire de notre commune de 1989 à 1995 alors qu'il était encore en activité dans l'éducation nationale à PRIVAS. Il a été secondé par Guy ALLARD durant ces années. Outre la gestion courante de la commune, il a réalisé la salle polyvalente à laquelle il a donné le nom de « Eugène NICOLAS ». C'est aussi durant ces six années qu'il a décidé, avec le Conseil, de créer 2 gîtes municipaux qui seront inaugurés par Guy ALLARD, lorsqu'il deviendra maire en 1995. On retiendra de lui une volonté permanente de « désamorcer » les conflits afin qu'on vive bien à Malons et Elze. Comment évoquer la mémoire de Guy sans avoir une pensée pour Ginette qui elle aussi a donné de son temps pour notre commune, à la fois Présidente du Comité de restauration de l'église et membre du Conseil municipal. La commune n'oubliera pas un couple amoureux de Malons et Elze, qui ne manquait pas d'y passer de long séjour, entouré de ses enfants et petits-enfants. Nous leur adressons à tous nos plus amicales pensées.

Informations utiles

Rendez-vous avec les élus

Le Maire, M. Philippe GAILLARD: sur rendez-vous

Le 1er Adjoint, Philippe DUMAS: vendredi matin sur rendez-vous

La 2eme adjointe, Ghislaine GELMETTI : sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la mairie : Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 04 66 61 10 94

Fax : 04 66 61 12 94 - Email : malonsetelze@nordnet.fr

Coordonnées de M Patrick MALAVIEILLE

Conseiller départemental du canton de la Grand Combe

Hôtel du département

30044 NIMES cedex 9

Tel : 04 66 76 76 63 -Fax 04 66 76 79 48

Courriel : patrick.malavieille@gard.fr

Travaux communaux

Le garage communal :

Les travaux pour la construction du garage communal ont débuté, ils sont réalisés en régie par les employés communaux



Réhabilitation du gîte communal anciennement « presbytère ».

Divers travaux tels que réfection du réseau électrique, plomberie et peinture ont été effectués par les employés communaux. Il est occupé par Sylvie BALLESTER qui en est locataire.



Réception des pistes forestières :

Les pistes forestières desservant la forêt du Mas de l'Ayre ont fait l'objet d'une profonde réfection après avoir été dégradées lors d'un épisode cévenol en 2014. Des travaux de terrassement et d'empierrement ont été réalisés. Deux tiers des quatre tranches de travaux engagés par l'ONF en 2016 ont été effectués pour un montant de 600 000 €. Un parking a été aménagé au col du Mas de l'Air.

L'installation d'une aire de pique-nique ainsi que le balisage d'un parcours de découverte de la flore sont également en projet.

A noter aussi un bel aménagement autour de la source et du bassin du Douzil.



Travaux de voirie route de Pialouzet de Liquemialles

D'importants travaux de voirie ont eu lieu sur la route qui dessert le hameau de Pialouzet sous Liquemialles . Des cavités inquiétantes apparaissaient sous la route qui menaçait de s'effondrer. L'entreprise FROMENT (LES VANS) a « purgé » le talus, au-dessus de la route pour consolider, compacter, buser et niveler durant près de trois semaines.



Informations municipales

Réunion de présentation de la bergère :

Le 11 novembre 2016 a eu lieu dans la salle polyvalente l'échange de signatures entre la commune, la chambre d'agriculture, les propriétaires et la bergère Sylvie BALLESTER.



Elle a été choisie parmi 4 candidats. Elle est titulaire d'un BPA berger-éleveur ovins transhumants et a une solide expérience (de plus de 20 ans) dans l'élevage en tant que salariée dans les Alpes, la plaine de la Crau et l'Uzège .

Elle est désormais propriétaire de son troupeau qui compte 160 brebis essentiellement de race « mérinos d'Arles métisse » ainsi que quelques chèvres dites « du Rove ».

Ces agneaux et ses cabris destinés à la vente seront exclusivement nourris d'herbes et élevés en plein air.

C'est une bergère qui garde son troupeau à l'extérieur autant que la météo le lui permet.

Cette réunion était l'occasion pour les habitants de la rencontrer et de lui poser des questions.

auxquelles elle a répondu avec professionnalisme. La réunion s'est terminée par quelques mots de Georges ZINSTAG, éleveur retraité qui s'est félicité de cette initiative qui lui rappelait son installation à BONNEVAUX, voilà quelques dizaines d'années.

Route départementale n° 901 :

Depuis le 22 novembre 2016 la route départementale n° 901 s'est effondrée entre l'embranchement de la route de LA BOISSIERE et LE PALET, suite aux fortes pluies des « épisodes cévenols ». Un merlon de terre empêche désormais toute circulation. Les travaux ont débuté le 3 janvier et doivent durer 4 semaines avec une remise en circulation prévue pour le début du mois de février, sauf imprévus ou intempéries.



Recensement 2017

Le recensement de la population 2017 va se dérouler du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

La participation de chacun est essentielle et est obligatoire par la loi, c'est avant tout un devoir civique utile à tous. Mme FELGEIROLLES Patricia a été désignée agent recenseur sur la commune, elle vous remettra un questionnaire papier à répondre sous quelques jours, vous avez également la possibilité de vous faire recenser en ligne, dans ce cas des codes personnels vous seront remis.

Repas de Noël des aînés :

C'est dans une sympathique ambiance que le repas de Noël des personnes âgées de la commune s'est déroulé en présence d'élus. Un colis a été remis aux personnes qui n'ont pas pu être présentes ainsi qu'à celles qui sont hospitalisées.



Goûter de Noël des enfants.



Ce fût autour des enfants de la commune de se réunir le mercredi pour le goûter et le spectacle de Noël offert par le CCAS .Une vingtaine de petits ont été émerveillés par le spectacle de la « Tortue » et c'est le père Noël qui a remis à chacun un panier garni de friandises.

Dates des élections 2017

Élections présidentielles : 1^{er} tour : 23 avril 2017- 2^{ème} tour : 7 mai 2017.

Élections législatives : 1^{er} tour : 11 juin 2017 - 2^{ème} tour : 18 juin 2017

Etat civil

Mariage : Laurent JUGNET et Laurence MATCHKINE célébré le 27 août

Décès : Rachel HOURS, née le 18 octobre 1928 décédée le 7 octobre
Guy NOUET, né le 20 juillet 1931 décédé le 6 décembre, Noélie REGIS, née le 21 octobre 1927 décédée le 23 décembre.

Naissance : Agathe, Sylvie, Marie-José LODS PACI née le 06 janvier 2017.

Animations

L'association « Les Hameaux Réunis » organise la bourse aux plantes le dimanche 30 avril 2017 à 15h dans la salle polyvalente.

Nouveaux habitants

Nous rappelons aux familles nouvellement installées sur la commune qu'il est impératif de se faire connaître en mairie dès leur arrivée. En effet, afin de faciliter l'organisation du transport scolaire la mairie doit recenser les enfants en âge scolaire, sans quoi ils ne pourront en bénéficier.

LORSQUE MALONS, BONNEVAUX, PONTEILS ET AUJAC DEMANDAIENT UN RATTACHEMENT AVEC LE NOUVEAU DÉPARTEMENT DE LA LOZERE.

La Révolution française de 1789 a été marquée par de nombreux événements marquants qui sont restés dans toutes les mémoires. Cependant, on a tendance à oublier que les Départements, quasiment tels qu'ils nous sont parvenus jusqu'à aujourd'hui, sont des créations de la Révolution. C'est par Décret du 22 décembre 1790 qu'ils ont été créés. Ils étaient divisés en districts, eux-mêmes subdivisés en cantons. Ainsi, le District de VILLEFORT était divisé en 4 cantons, VILLEFORT, CHASSERADES, CUBIERES et VIALAS.

La commune de MALONS (on ne parle pas de ELZE encore) dépendait du District d'ALAIS (département du GARD) dont le Chef-lieu était situé évidemment à ALAIS. Les Malonnais, pragmatiques, ont voulu se rapprocher, autant que possible, du centre de décision administrative. Ainsi dès 1790, on trouve trace dans les archives de VILLEFORT d'une délibération des « citoyens » de MALONS demandant le rattachement de leur commune au département de la LOZERE :

« Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1790 du conseil d'administration du district de Villefort.

Après lecture du procès-verbal de la séance du matin, Monsieur Jean-Pierre GEBELIN du lieu de Vézolle, maire dans la paroisse de MALONS, s'est présenté, et a dit que dans le temps où il a remis à Monsieur de la Roquette un extrait de la délibération prise par les citoyens de sa communauté, qui fut envoyé à l'assemblée électorale du département, dans laquelle le vœu de la dite paroisse est exprimé, pour demander, vu qu'ils sont éloignés de sept lieues du chef-lieu du district d'ALAIS, dépendant du département du GARD, d'être démembres de ce district, et de faire partie de celui de VILLEFORT dont la paroisse est limitrophe avec celle de MALONS ; qu'il est de nouveau chargé par sa communauté de présenter à l'assemblée cette pétition, avec supplication de la faire parvenir incessamment à l'assemblée du département de la LOZERE et de l'appuyer auprès d'elle. »

Si, depuis le 1^{er} janvier 2017, nous n'avons pas changé de département, pour autant, nombre de décisions seront prises par la Communauté de Communes du MONT LOZERE dont le siège est situé à LE BLEYMARD et qui est composé de communes qui nous sont semblables. On notera que, en 1790, PONTEILS, BONNEVAUX et AUJAC faisaient la même demande. C'était il y a 227 ans...

Mise en page et impression : **Mairie** de MALONS et ELZE